

## [Text]

uncomplicated as possible, with a view to making it easy for the public to comply.

Included among its features is a new information return which corporations would be required to file annually. On this form, corporations would report total dividends and related creditable tax passed to shareholders during a calendar year.

The form would resemble the present T5 Information Return and would provide for summary and related supplementaries. Supplementaries would show the amount of the cash or stock dividend, creditable tax and the amount to be reported as income. These items would be clearly identified and we do not anticipate that taxpayers would have any problem in completing their tax returns.

The summary would be used to compare the total creditable tax passed out to shareholders with the corporations creditable tax account to ensure sufficient paid creditable tax had been available for pass-through.

Since we are dealing with proposals that are of public knowledge—rather than actual legislation in preparation—we have taken advantage of the opportunity to discuss our possible approach to procedures with certain national associations. This exercise has been so fruitful that it is our intention, if time permits, to continue and expand this approach to the subject.

The accounting for creditable tax would be integrated with the manual accounting procedures for corporation tax now handled by our District Taxation Offices and staff requirements for this purpose would be relatively small.

Mr. Chairman and members of the Committee, let me now turn to some of the other proposals that are being researched by my Department in order to develop administrative procedures in the event that they are included in the tax reform legislation.

Under the child-care proposal, preliminary work has been conducted in the design of a standard form of receipt which would be used to substantiate child-care claims. The receipt form would be prepared in such a way as to provide positive identification of the recipients of child-care payments in order that any desired verification could be carried out.

## [Interpretation]

public puisse facilement en observer les exigences.

Il comporterait notamment une nouvelle déclaration de renseignements que les corporations seraient tenues de remplir annuellement et dans laquelle celles-ci déclareraient le montant total des dividendes et de l'avoir fiscal correspondant, transmis aux actionnaires au cours d'une année civile.

La formule ressemblerait à la déclaration de renseignements T5 et comporterait une formule sommaire ainsi que des formules supplémentaires connexes. Les formules supplémentaires indiquerait le montant du dividende en espèces ou en actions, celui de l'avoir fiscal et le montant déclaré comme revenu. Les postes seraient clairement indiqués et nous ne prévoyons pas de difficultés pour les contribuables qui devront remplir leur déclaration.

La formule sommaire servirait à établir une comparaison entre le montant de l'avoir fiscal transmis aux actionnaires et le compte d'avoir fiscal des corporations pour pouvoir s'assurer qu'un montant suffisant d'avoir fiscal payé était disponible aux fins de transmission.

Comme nous traitons de propositions continues du public, plutôt que d'une mesure législative en voie de préparation, nous avons profité de l'occasion qui nous est offerte de consulter certaines associations nationales sur la façon possible de procéder. Ces échanges ont été si fructueux que nous envisageons, si le temps le permet, de continuer d'utiliser de plus en plus cette façon d'aborder le sujet.

La comptabilité de l'avoir fiscal serait intégrée aux procédures de comptabilité manuelle de l'impôt sur les sociétés dont s'occupent présentement nos bureaux d'impôt de district et les besoins...en personnel à cette fin seraient relativement peu importants.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je veux maintenant passer à d'autres propositions sur lesquelles mon ministère poursuit des recherches pour mettre au point les procédures administratives voulues au cas où elles seraient comprises dans la mesure législative de réforme fiscale.

Pour ce qui est de la garde des enfants; nous avons entrepris un travail préliminaire pour concevoir une formule de reçus qui pourrait être utilisée pour justifier la réclamation au titre de la garde des enfants. La formule de reçus serait établie de façon à permettre l'identification formelle des bénéficiaires des paiements pour la garde des enfants afin de permettre toute vérification nécessaire.